

Délibération de la FS-SSCT

DRFIP Paris Ile-de-France

Séance du 04/08/2023

Le 20 juillet, en raison de travaux au 3^e sous-sol ayant généré de la poussière, l'alarme incendie s'est déclenchée sur le site de Paganini qui en conséquence a dû être évacué.

Cette opération s'est avérée véritablement chaotique et a mis en lumière de graves dysfonctionnements matériels susceptibles de mettre en péril la sécurité des agent·es.

En effet, le portail principal était fermé et maintenu clos par une chaîne qui assure sa fermeture en dehors des heures d'ouverture au public depuis sa dégradation dans la nuit du 29 au 30 juin.

Seul l'accès « entrée du personnel » rue Reynaldo Hahn (constitué d'un tourniquet et d'un portillon pour l'accès PMR) permettait l'évacuation mais la porte d'accès PMR (le portillon) qui doit théoriquement s'ouvrir en cas de déclenchement de l'alarme incendie est demeurée résolument close.

En conséquences, seul le tourniquet est resté fonctionnel contraignant les collègues à évacuer le site un par un, ce qui a fait longuement durer l'opération. En effet, ce dispositif ne peut être regardé comme une réelle « issue de secours », sa fonction première étant de maîtriser et réduire la densité des flux alors qu'une évacuation d'urgence nécessite au contraire une fluidification de flux qui doivent pouvoir circuler massivement et rapidement.

Suite à nos alertes écrites, vous nous avez informés le 25 juillet de menues réparations :

- la gestion de site a procédé au « rafistolage » du portail ce qui permet de le clore grâce à la barre de sol l'après-midi, la chaîne étant quant à elle réinstallée chaque soir à 19h30, le portail ne pouvant pas être verrouillé ;
- la batterie du tourniquet a été changée et une intervention par l'installateur a été programmée.

Ces interventions n'ont toutefois pas permis de mettre un terme aux graves dysfonctionnements signalés, comme l'a révélé un nouvel incident qui s'est produit ce jeudi 27 juillet après-midi :

Le test du nouveau système de sécurité incendie (SSI) avec production de fumée dans le hall d'accueil visant à vérifier le fonctionnement de l'alarme incendie, a été organisé en début d'après midi.

Ce test n'avait fait l'objet d'aucune information des personnels présents sur le site. Les agent.es ont donc procédé à l'évacuation d'urgence, mais se sont heurtés aux mêmes obstacles que le 20 juillet, à savoir :

1. que le portail principal est resté fermé même s'il n'est plus entravé par une chaîne ;
2. que l'accès PMR rue Reynaldo Hahn est resté tout aussi fermé ;
3. que les collègues ont une fois de plus été contraint.es d'évacuer le site par l'unique tourniquet donnant sur la rue Reynaldo Hahn, opération qui une fois de plus s'est révélée très longue.

En situation réelle, en présence d'un véritable incendie, ces dysfonctionnements répétés pourraient avoir des conséquences dramatiques en empêchant une évacuation rapide d'un site comptant un grand nombre d'agent.es et en compliquant parallèlement l'intervention des pompiers.

En outre, cette situation a été aggravée par des échanges anarchiques et des injonctions informelles et contradictoires entre les personnels aspirant à sortir du bâtiment et celles et ceux qui tentaient d'y rentrer de nouveau. Une information partielle mal maîtrisée (et dont les sources n'étaient pas toujours identifiées ni identifiables) a en effet circulé pour indiquer que le déclenchement de l'alarme ne procédait que d'un exercice ne nécessitant pas d'évacuation. L'absence la plus totale d'organisation a pu être déplorée et ce alors même qu'une forte odeur de fumée était ressentie dans le hall d'accueil.

Cette anarchie résulte d'un défaut d'information de la gestion de site sur le fait que la réception du nouveau SSI devait être accompagnée d'un test de l'alarme, défaut d'information qui n'a pas permis à la gestion de site d'organiser le test et de communiquer auprès des agent.es du site.

Afin de préserver la sécurité et la santé des agent·es qui ne doivent plus être exposés à des risques de cette ampleur, nous avons engagé une procédure d'alerte le 27 juillet dernier et nous vous avons demandé que toutes les mesures soient prises en urgence afin de remédier à ces failles de sécurité. Nous avons également demandé

la fermeture du site jusqu'à obtenir l'assurance de la réparation intégrale et du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.

Afin de constater les faits sur sites, une réunion a été organisée sur le du 28 juillet sur site. Elle a mis en évidence d'importantes failles de sécurité liées aux dysfonctionnements dans le système d'évacuation d'urgence du site de Paganini à savoir que le portail principal est cassé et ne peut s'ouvrir automatiquement et que l'accès PMR rue Reynaldo Hahn est hors d'usage.

Malgré un constat ayant mis en évidence de tels dysfonctionnements techniques et organisationnels, un nouvel incident s'est produit le 31 juillet alors qu'une coupure d'électricité était programmée afin de raccorder le SSI du site au tableau général basse tension de l'immeuble.

Cette intervention n'a pas pu avoir lieu, l'ensemble des personnels requis n'étant pas présents en raison des congés annuels.

Ce nouvel incident démontre une fois de plus la désorganisation de la DRFIP et son incapacité à assurer la sécurité des agent.es, en particulier en période estivale, alors que les dysfonctionnements techniques réclamaient une attention particulière et une vigilance accrue.

Rappelons qu'outre les risques incendie inhérent à l'immeuble, le Centre des Finances Publiques a été pris pour cible lors des violences urbaines de fin juin en tant que symbole de l'État, ce qui a causé la dégradation du portail principal (dont plus qu'un seul vantail peut s'ouvrir) qui doit être remplacé malgré une réparation de fortune. À noter que ce portail, comme l'accès PMR s'ouvrent vers l'intérieur et non dans le sens de la sortie.

Plus récemment encore, mercredi 19 juillet dans la matinée, une voiture positionnée à proximité immédiate et directe du site était elle aussi incendiée et a nécessité l'intervention des pompiers démontrant la réalité des risques des locaux de Paganini.

Préconisations :

Dans ces conditions, conformément aux articles L4121-1 et 2 du code du travail et par mesure de prévention des risques pour la sécurité des agent.es de la DRFIP Paris évoluant au sein du site de Paganini, les représentants des personnels à la FS-SSCT préconisent :

- la fermeture immédiate du site jusqu'à réparation effective du portail et de l'accès PMR donnant sur la rue Reynaldo Hahn et la mise en autorisation d'absence des agent.es ;
- à défaut que toutes les dispositions soient prises pour se conformer strictement à la réglementation en matière de sécurité au sein des établissements recevant du public (ERP) et des établissements recevant des travailleurs (ERT), et notamment les dispositions de code du travail :

Article R4227-4 : Les établissements comportent des dégagements tels que portes, couloirs, circulations, escaliers, rampes, répartis de manière à **permettre une évacuation rapide de tous les occupants dans des conditions de sécurité maximale.**

Article R4227-6 : Les portes obéissent aux caractéristiques suivantes :

1° Les portes susceptibles d'être utilisées pour l'évacuation de plus de cinquante personnes s'ouvrent dans le sens de la sortie ;

2° Les portes faisant partie des dégagements réglementaires s'ouvrent par une manœuvre simple ;

La Gestion de Site qui a déjà fort à faire avec ses missions habituelles ne saurait être mobilisée plus outre afin de pallier aux défaillances matérielles, en particulier en cette période de vacances estivales.

Les membres de la FS-SSCT demandent la transmission de cette délibération au Secrétariat Général, et souhaitent la mise en œuvre et l'application sans délai de cette préconisation.

Les représentant.e.s de Solidaires Finances Publiques à la FS-SSCT

Les représentant.e.s de la CGT à la FS-SSCT

Les représentant.e.s de FO à la FS-SSCT

Les représentant.e.s de l'alliance CFTC-CGC-CAP DGFIP à la FS-SSCT

Les représentant.e.s de la CFDT à la FS-SSCT